

Date : 21/05/13

## Le Made in France est-il plus éco-responsable ?

Aujourd'hui, l'appel au « made in France » vise surtout à défendre les entreprises et l'emploi en France. Mais au delà du patriotisme économique, acheter français peut-il s'apparenter à une consommation éco-responsable ?



Le « made in France » n'est pas seulement un argument de vente, c'est aussi un argument de politique responsable, comme en témoigne la lettre publique envoyée à Arnaud Montebourg par Coca-Cola en mars 2013. « (...) Le made in France a toujours été au centre de notre stratégie, grâce à l'engagement et au savoir-faire unique de nos 2800 salariés français ». Et Coca-Cola d'ajouter : « profondément convaincus de l'intérêt, de l'opportunité mais aussi de la responsabilité sociétale qu'implique le fait de produire en France, nous souhaitons participer encore plus activement à la promotion de l'attractivité du territoire français auprès des entreprises étrangères ».

Cette opération séduction de Coca-cola auprès du ministre ne doit rien au hasard. Au delà de la défense de l'emploi, acheter français est de plus en plus fréquemment associé à un achat

## Évaluation du site

Site du centre de recherche Novethic est consacré au développement durable. Le site diffuse une actualité des entreprises et de la finance en rapport avec le sujet ainsi qu'une présentation des innovations et/ou des nouveautés.

**Cible**  
Professionnelle

**Dynamisme\*** : 4

\* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

responsable, remarque Gérard Bruneau, vice-président de l'ObsAR (Observatoire des achats responsables) : « Chez les acheteurs en entreprise il y a une montée en puissance indéniable des thématiques de l'achat français et de l'achat local, en lien avec la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) », note celui qui fut chargé de mission interministériel sur les achats publics responsables entre 2007 et 2011. Mais attention, « on peut tout à fait acheter responsable sans acheter français, et à l'inverse, on peut acheter français auprès d'une entreprise irresponsable ! », tempère Gérard Bruneau, qui cite la société française Spanghero. Alors qu'en est-il vraiment, au delà de la fibre patriote et des amalgames entre achat français et produit de qualité ?

Mieux disant social : en partie vrai

Une chose semble sûre, produire en France apporte une présomption d'achat responsable sur le volet social. « Au niveau des droits sociaux, on peut considérer que la France est dans le groupe des pays de tête, même s'il n'est pas le leader européen », analyse Farid Baddache, directeur pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique de BSR, un réseau de conseil en responsabilité d'entreprise. Même son de cloche chez Jacques Huybrecht, président d' **Entrepreneurs d'avenir** et co-auteur d'un appel pour un « made in France d'avenir » (voir notre article Pour un « made in France responsable » ) : « En France on a des standards sociaux plus élevés et donc une présomption de valeur ajoutée sociale ». Encore faut-il préciser vis-à-vis de quels pays : « C'est surtout vrai en dehors de l'Europe, mais si on veut se comparer aux grands pays d'Europe c'est beaucoup moins évident », tempère Jacques Huybrecht.

Achats publics : la clause « made in France » est interdite

Le Code des marchés publics permet aux collectivités d'inclure un critère sur les circuits courts, qui permet indirectement de favoriser des fournisseurs locaux. Pour les autres secteurs, les acheteurs peuvent s'appuyer sur la norme de responsabilité sociale ISO 26 000, qui précise qu' : « un acheteur responsable doit mettre en oeuvre une évaluation systématique de l'offre des fournisseurs locaux et un dispositif favorisant leur accès aux marchés ». Même s'il y a là une « contradiction majeure » avec le principe libéral de concurrence libre et non faussée, le recours aux fournisseurs locaux est légitimé par la normalisation ISO.

Environnement : le transport n'est pas tout

Qu'en est-il sur l'aspect écologique ? Au niveau du droit, là aussi la France est certainement plus « responsable » que beaucoup de pays d'Asie, mais il n'y a pas de quoi pavoiser par rapport à nos voisins européens : notre cadre environnemental serait globalement « tiré par les directives européennes », estime Farid Baddache, pour qui la France serait un « élève moyen » en Europe. Produire en France permet tout de même d'économiser des émissions carbone liées au transport, arguent les défenseurs du « made in France ». Sauf qu'une analyse plus fine montre que le moindre impact carbone n'est jamais garanti par la simple proximité. En effet le transport n'est pas toujours prédominant pour les émissions CO2 : ainsi de la rose produite au Kenya et importée en avion, qui aurait, d'après une célèbre étude de l'université anglaise de Cranfield, un bilan carbone au moins six fois meilleur que son homologue cultivée sous serre en Hollande... Autre exemple, cité par l'Ademe (1), des fraises « produites localement sous serres chauffées, pourront être plus génératrices d'émissions de GES que si elles sont produites en plein air, plus au « sud » et importées par des modes de transport efficaces »... Et l'Ademe d'en

conclure que chercher des produits de saison est une « piste de progrès plus intéressante pour lutter contre le changement climatique » que la proximité de production.

Pour savoir si le « made in France » entraîne une performance écologique, il faut en fait raisonner en impact global (eau, pollution, CO2, biodiversité...) par produit, souligne Jacques Huybrecht. Ce qui induit une difficulté de taille : le manque d'informations fournies par les entreprises et la traçabilité des chaînes d'approvisionnement, devenues très complexes. Face à ces difficultés, la labellisation « origine France garantie » est un début de solution. voir notre article Label Origine in France : pas de garantie sur l'éco-responsabilité.

(1) extrait de la note « Commande publique et achat thématique », Ademe et Réseau Aquitain Achats publics responsables, juillet 2012